

MON TSAUCHE-LES SETTONS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2021



Date de la convocation: 21 janvier 2021

Nombre de membres: en exercice: 15 présents: 14 pouvoir: 0 absent : 1

Etaient présents : Mme LECLERCQ ; Mmes BILLIER ; BOUCHE-PILLON, GASPARD, GOUSSOT ; HABERT, MAHE-JANSSEUNE, MEYER, RACITI; MM. GIRARD, JACQUEMANT, SIMONNET, MORIZOT et VOILLOT formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent : M. BOUCHER

Mme GOUSSOT Anne-Marie a été nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h06 ; le Conseil Municipal pourra valablement délibérer.

*** AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- *Présentation du projet d'éolienne et temps d'échanges*

Intervention de deux personnes appartenant à la société BayWa r.e. spécialisé dans l'énergie renouvelable.

Présentation de l'éolien en général :

- 7,2% de la consommation française / 8,3% en Bourgogne-Franche-Comté (*source : Enedis*)
- La France est le 13^e producteur d'éolien au niveau européen (*source : Observatoire de l'éolien 2020*)
- + 20 000 emplois en France dans le domaine de l'éolien (*source : Observatoire de l'éolien 2020*)
- Taux d'émission de gaz à effet de serre sur la totalité de vie d'une éolienne terrestre : 12,7g CO²/kWh (*source : Rapport du GIEC 2011*)
- pollution sonore doit être encadrée : À 500 mètres, le bruit ambiant d'une éolienne atteint environ 35 décibels, soit le bruit d'une conversation à voix basse (*source : Arrêté du 22 juin 2020*)
- L'opérateur a l'obligation de retrier l'intégralité de la fondation en béton et recycler 90% de l'éolienne (10% restant correspondent aux pales : actuellement celles-ci sont valorisées en cimenterie)
- L'opérateur doit verser 60 000€ par éolienne qui sont consignés à la caisse de dépôts en cas d'avarie de celui-ci (*source : Arrêté du 22 juin 2020*)

- Présentation du fonctionnement de la société BayWA r.e. et leur procédé pour créer les projets (budget participatif, partenariats possibles...)

- Présentation du projet d'implantation qui pourrait être réalisé sur la commune.

Madame LECLERCQ demande qu'au préalable des échanges aient lieu avec la communauté de communes et le Parc Régional du Morvan.

Madame le Maire remercie les deux intervenants en leur précisant que le conseil municipal ne souhaite pas s'engager sur leur proposition pour le moment.

Arrivée de Monsieur BOUCHER à 19h55

*** AIDES SOCIALES**

Présentation d'une demande d'aide sociale pour la prise en charge des frais d'accompagnement au SAVS « Le Morvan » de Monsieur P.... B....

Le conseil émet un avis favorable.

- Validation du compte-rendu du dernier conseil municipal

* FINANCES LOCALES

- Demande de DETR pour le projet « CampingCar Park »

Présentation par Monsieur JACQUEMANT, adjoint-au Maire chargé des finances:

Le camping municipal de la Faye ouvre tous les ans et satisfait pleinement des vacanciers fidèles mais aussi de nouveaux touristes. Néanmoins, ce dernier apparaît vétuste (en terme de sécurité) et vieillissant.

Parallèlement, un programme du contrat de station du lac des Settons est dédié à l'organisation des camping-caristes à l'échelle de la station. C'est pourquoi, durant l'été 2020, le camping municipal leur a été réservé.

Dans cette optique, et après différents échanges avec la société Camping-Car Park, il est proposé aux membres du conseil de créer une aire de camping-car/véhicule aménagé à l'emplacement du camping municipal de la Faye.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 81 502,00€ HT.

Monsieur JACQUEMANT informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR et à une subvention régionale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 2 abstentions :

- Adopte le projet présenté pour la création d'une aire de camping-car/véhicule aménagé à l'emplacement du camping municipal de la Faye pour un montant de 81 502,00€ HT.
- Adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessous

	MONTANT HT	%
<u>DEPENSES</u>		
Installation de l'équipement Camping-Car Park	61 519,00€	75,48
Gros œuvre SARL du HAUT MORVAN	19 983,00€	24,52
TOTAL DEPENSES	81 502,00€	100%
<u>RESSOURCES</u>		
DETR	48 902,00€	60,00
Région (Prg 95.11)	16 300,00€	20,00
Recettes prévisionnelles sur 5 ans	338,00€	
Autofinancement	15 962,00€	20,00
TOTAL RESSOURCES	81 502,00€	100%

- Sollicite une subvention de 48 902,00€ HT au titre de la DETR soit 60% du montant du projet
- Sollicite une subvention de 16 300,00€ HT auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du programme 95.11 soit 20% du montant du projet
- Accepte que dans le cas où le montant des subventions serait inférieur à celui prévu, l'autofinancement prendrait en charge les financements non accordés
- Charge Madame le Maire de toutes les formalités

- Demande de DSIL

La troisième loi de finances rectificative pour 2020 a ouvert un plan de relance à destination des collectivités pour des projets ayant trait à la transition écologique et à la préservation du patrimoine.

La rénovation énergétique des bâtiments constitue un axe privilégié d'investissement pour que le pays soit en mesure de faire face à l'urgence écologique.

Ainsi, Madame le Maire propose aux membres du conseil d'inscrire la Maison Médicale 1 et l'Ancienne gare pour des travaux d'isolation et de rénovation de toiture.

Oui l'exposé de Madame le Maire, les membres du conseil, à l'unanimité, accepte d'inscrire les deux bâtiments communaux précités à la D.S.I.L. exceptionnelle 2021 et charge Madame le Maire de toutes les formalités.

- Jardin de la maison intergénérationnelle : achat d'une borne de recharge solaire

Madame RACITI, conseillère municipale en charge du dossier, présente le dossier de borne de recharge solaire pour téléphone portable prévue dans l'aménagement du jardin de la maison Intergénérationnelle. Le coût total de cette acquisition est estimé à un montant de 3 200,00 € HT.

Grâce à l'intervention du Parc Naturel Régional du Morvan, cet achat peut être subventionné par la Région Bourgogne Franche-Comté. Il est proposé, aux membres présents, le plan de financement suivant (conformément au plan de financement de l'aménagement du jardin de la Maison Intergénérationnelle validé en conseil municipal le 3 décembre 2020):

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Réalisation de la borne de recharge solaire	2 650,00	CRBFC ENVI	1855,00	70,00
Analyse d'usage et fourniture d'un rapport	550,00	Autofinancement	1345,00	30,00
TOTAL HT	3 200,00	TOTAL HT	3 200,00	100,00%

Ayant entendu l'exposé de Madame RACITI et après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité et :

- Adopte le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus;
- Charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et de déposer le dossier de demande de subvention.

- Projet d'audit sur les contrats d'assurances de la Commune

Madame le Maire informe le conseil que la communauté de communes Morvan, Sommets et Grands Lacs a procédé à un audit sur ses contrats d'assurance qui a abouti à une diminution substantielle des coûts.

Le conseil accepte que Madame le Maire se rapproche de communes limitrophes afin de partager le coût de cet audit.

- Organisation du vote des comptes administratifs 2020 et des budgets 2021

Madame le Maire informe que les comptes administratifs et les budgets seront votés sur deux jours différents : les budgets eau/assainissement puis le budget communal.

Une commission des finances sera également prévue à une date qui reste à définir.

*** INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

- Dissolution de l'EPCI à vocation d'urbanisme

Madame le Maire rappelle que le Plan d'Occupation des Sols intercommunal (P.O.S.i) est devenu caduque le 1^{er} janvier 2021 et, qu'ainsi, la commune est désormais passée en Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.).

Par conséquent, l'EPCI créée pour l'élaboration du POS ainsi que pour les révisions et modifications n'a plus de raison d'être.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil, à l'unanimité, approuve par principe la dissolution de l'EPCI et la répartition entre les communes membres de l'EPCI dans le cas où il se dégagerait un excédent de clôture (cf. Délibération de constitution de l'EPCI : répartition au prorata de la surface de chaque localité)

* POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT

- *Modification de l'horaire de l'éclairage public sur une partie de la commune*

Madame Raciti demande que vers le camping des Mésanges les candélabres soient éteints hors saison. Monsieur Morizot indique que ces trois lampadaires sont autonomes.

Vote à l'unanimité pour éteindre ces trois lampadaires d'octobre à fin avril (29/04) et de 23h à 6h le reste de l'année.

- *Avancée du projet « Ages & Vie »*

Le projet avance : un certificat d'urbanisme opérationnel a été validé.

- *Avancée du projet avec la Poste*

La Poste veut diminuer les horaires d'ouverture du guichet : deux jours par semaine.

En contrepartie, une agence postale communale devrait être créée ainsi qu'un point poste pendant l'été aux Settons chez les commerçants.

- *Vente de l'ancienne perception : proposition d'Agorastore*

Monsieur Simonnet présente la proposition de la société *Agorastore* pour accompagner la commune dans la vente de l'ancienne perception.

Le conseil donne son accord pour contacter la société.

* QUESTIONS DIVERSES

Remerciements à Monsieur BOUCHER d'avoir aidé au déneigement et Monsieur SIMONNET d'avoir remplacé à la cantine.

Mesdames BOUCHE-PILLON, GOUSSOT et MAHE-JANSSEUNE se proposent d'aider à la cantine s'il y a besoin.

Madame GOUSSOT indique un besoin réel de faire stériliser des chats. L'association 30 millions d'amis va être contactée.

Vaccinations : pour les personnes de + 75ans rencontrant des problèmes pour se rendre au centre de vaccination, ces dernières peuvent prendre contact avec le service d'Aide à domicile.

Le Pays Nivernais Morvan a présenté une motion à l'ARS afin de solliciter un centre de vaccinations mobile compte tenu de la géographie particulière de nos territoires ruraux.

Séance levée à 21h35.

Le Maire

LECLERCQ Marie